

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 5 juillet 2018

Le conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Yvette Fontaneau, Christian Geardrix, Thierry Guillaume, Marie Mounier, Guillaume Périn, Jean Rémond, Christophe Trillaud.

Absent excusés : Hélène Joly (pouvoir à Yvette Fontaneau), Romane Patenotre (pouvoir à Thierry Hureau), Kévin Brané (pouvoir à Pierre Léger).

Est également présente : Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint. La séance débute à 18H40 .Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du Procès-verbal de réunion du 5 juin 2018
- Délibération autorisant M. Le Maire à défendre dans l'affaire LEYS contre la commune de Vouzan au Tribunal Administratif de Poitiers
- Délibération autorisant M. Le Maire à saisir le parquet dans l'affaire Commune de Vouzan contre M. LEYS
- Fixation du prix de la cantine pour l'année 2018/2019
- Demandes de subvention au Département de la Charente pour la climatisation de l'école et le mur du cimetière - Autorisation
- Subventions aux Associations et Subventions exceptionnelles pour l'année 2018
- Désignation d'un référent tempête
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de réunion du 5 juin 2018

Contre 0, Abstention 0, Pour 13

Le conseil approuve le Procès Verbal de réunion du 5 juin 2018.

Délibération autorisant M. Le Maire à défendre dans l'affaire LEYS contre la commune de Vouzan au Tribunal Administratif de Poitiers

Monsieur le Maire rappelle les faits. M. LEYS construit une roulotte sans autorisation. M. LEYS a produit un certificat d'urbanisme non conforme. Sa nouvelle demande de C.U. a été refusée par la préfecture. Malgré les tentatives de solution proposées par Monsieur le Maire, M. LEYS a saisi le Tribunal Administratif.

La commune a 60 jours pour présenter son mémoire. Grand Angoulême nous conseille de prendre un avocat pour assurer notre défense. L'assurance Groupama couvre à hauteur de 1000 € dans le cadre de la protection juridique.

Monsieur le Maire a contacté un avocat dont le coût devrait être en grande partie couvert par l'assurance. Dans tous les cas la commune demandera des dommages et intérêts en cas de décision en sa faveur.

Jean Rémond rappelle que le refus du C.U. est lié au SCOT de l'Angoumois. Le dossier a été étudié par la Préfecture mais la responsabilité incombe au Maire.

Contre 0, Abstention 0, Pour 13.

Délibération autorisant M. Le Maire à saisir le parquet dans l'affaire Commune de Vouzan contre M. LEYS

Les travaux ayant commencé alors que le C.U. avait été refusé, la Préfecture indique que la Mairie peut saisir le Parquet qui jugera si la construction en question doit être détruite.

Yvette Fontaneau précise que l'on peut commencer par lui adresser un courrier recommandé lui demandant de retirer sa roulotte.

Monsieur le Maire propose de respecter la procédure et commencer par adresser une mise en demeure par courrier recommandé. A défaut d'exécution, le Parquet sera saisi.

Contre 0, Abstention 0, Pour 13.

Fixation du prix de la cantine pour l'année 2018/2019

Le tarif de la cantine est actuellement à 2,40 €. La Mairie de Sers (membre du SIVOS SERS-VOUZAN) a voté une augmentation à 2,50 € par repas.

Afin d'uniformiser les tarifs, Monsieur le Maire propose un tarif de 2,50 € par repas pour les enfants déjeunant de manière régulière à la cantine et un tarif de 3,00 € pour les enfants déjeunant occasionnellement à la cantine. L'idée étant de dissuader les usages occasionnels qui désorganisent la cantine.

Monsieur le Maire demandera au trésorier la création d'une régie recette pour la Cantine permettant de faire payer le ticket à l'avance en Mairie.

Thierry Guillaume précise que sur la commune de Bouex, il faut prévenir une semaine à l'avance pour qu'un enfant puisse déjeuner occasionnellement à la cantine.

Le règlement sera mis à jour.

Le repas enseignant est fixé à 4,25 €.

Contre 0, Abstention 0, Pour 13.

Demandes de subvention au Département de la Charente pour la climatisation de l'Ecole et le mur du cimetière – Autorisation

La Mairie a reçu un courrier de François Bonneau du Conseil Départemental sur les S.I.L. Le Conseil Départemental a pris de nouvelles dispositions augmentant le plafond d'aide de 14 000 à 100 000 € d'une dépense maximum subventionnable maximum de 500 000 € HT. Cette demande implique de ne plus solliciter le S.I.L. pour quatre ans.

Le montant du dossier actuel étant inférieur à 1000 €, il est dommage de perdre le bénéfice de cette aide pour quatre ans.

Monsieur le Maire propose d'abandonner cette demande de subvention.

Subventions aux Associations et Subventions exceptionnelles pour l'année 2018

Monsieur le Maire propose de ne verser des subventions qu'aux associations ayant leur siège social sur la commune et ayant manifesté leur souhait d'obtenir une subvention.

État des demandes de subventions :

- Le comité des fêtes demande une aide pour les frais d'assurance à hauteur de 162,63 €.
- AVHEC demande 150 € pour ses frais de fonctionnement.
- Val'Echelle Danse demande 150 € pour ses frais de fonctionnement.

Seules ces trois associations ont fait des demandes.

Monsieur le Maire propose de verser 150 € à chacune de ces trois associations.

Christian Geardrix en tant que président du comité des fêtes ne prend pas part au vote.

Contre 0, Abstention 0, Pour 12

Demandes de subventions exceptionnelles

AVHEC a fait deux demandes de subventions exceptionnelles :

- Journée mondiale de l'eau : 600 €
- Mai Musical : 300 €

Contre 0, Abstention 0, Pour 13.

Désignation d'un référent tempête

ENEDIS demande la désignation d'un référent tempête. Ce sujet étant proche de la voirie, Monsieur le Maire propose de désigner Yvette Fontaneau.

Contre 0, Abstention 0, Pour 13.

Questions diverses

Thierry Hureau

Les travaux de réparation du mur du cimetière se montent à 3435,60 € TTC.

Un conseil exceptionnel aura lieu avant fin juillet pour valider les travaux de la VC 101. Le premier devis (Eurovia) était de 20500 €HT. L'ouverture des plis du marché de voirie de l'ex-vallée de l'Échelle permet d'obtenir un tarif de 10424,90 €HT (société COLAS) au lieu de 20 500 €HT.

Élargissement de la VC101 : les fondations sont prêtes. La commune a économisé environ 1000 € en faisant un acte administratif plutôt qu'en passant par le Notaire.

Presbytère : Le relevé des mètres a été fait. La consultation devrait intervenir d'ici mi-juillet pour pouvoir commencer les travaux en septembre.

L'ostéopathe pense ouvrir dernière semaine de juillet. Elle reçoit sa table de travail cette semaine.

Chambre froide de la salle des fêtes : le groupe a lâché en juin. Il a été remplacé cette semaine. La mise en service a lieu en ce moment.

Personnel : Le contrat de 7 H sera prolongé sur deux mois. Le contrat CAE ne sera pas renouvelé le 30 septembre. La commune va contacter Pôle Emploi pour recherche d'une personne en contrat PEC (subvention de 50 % maximum en échange d'un engagement de formation).

Lundi et mardi, la Mairie était fermée car le personnel municipal accompagnait les enfants lors du voyage scolaire au Puy du Fou.

Le loto de l'école pour les enfants s'est tenu cet après-midi. Tout s'est très bien passé.

Pour la rentrée 2018, nous avons actuellement 81 enfants inscrits. Il reste à organiser le transport des enfants entre les écoles de Sers et Vouzan (navette). Le marché été déclaré infructueux. Le tarif passait de 51 000 € à plus de 100 000 €.

Marie Mounier

On a besoin d'aide pour la préparation du concert de dimanche. On a associé la municipalité, l'association de chasse et le comité des fêtes.

Thierry Guillaume

Comment pourrait-on aider les communes voisines qui ont été sinistrées par les orages du 4 juillet ?

Monsieur le Maire contactera les Mairies de St Sornin et Chazelles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H25.